

"UN
SYNDICAT
NE SERT
À RIEN"

MAIS

**NOS DROITS
ON LES FAIT AVANCER
AVEC LA CGT**

Décryptage

Tout savoir
sur les élections

Reportage

O2 en ordre
de bataille

S'organiser

L'ensemble des outils
à disposition

**Pour mes droits
et ceux de mes collègues**

**Je m'informe sur
www.respecgt.fr**

Respecgt

**Pour le progrès social
je vote cgt !**

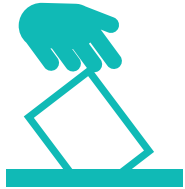
Motivé.e ?

Contactez-nous !

À votre
Service
MAIS //////////////// AVEC
RESPECT

Fédération
Commerce
Services
cgt
particulier employeur

SOMMAIRE



Décryptage

4 Tout savoir des élections

Reportage

4 O2 en ordre de bataille

Syndicat

10 La leçon des Domidom

S'organiser

12 Les bons outils



Entretien croisé

14 Gérard Filoche
et Stéphane Fustec

SAP Infos est le journal du syndicat CGT des services à la personne - 18 avenue Parmentier - 75011 Paris - Tel : 01 42 40 36 90 - Email : fustec@free.fr

Responsable de la publication : Stéphane Fustec
- Rédaction : Stéphane Fustec, Chrystel Jaubert
- Conception et réalisation : Agence Boreal - 92 quai de la Loire - 75019 Paris - Tel : 01 48 03 99 00 - Site web : www.boreal.fr - Impression : Groupe La Poste - Crédits photos : AdobeStock

Remerciements à celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce numéro



Stéphane Fustec
Conseiller fédéral

Aux urnes, salarié·es !

Le droit de vote est précieux. Ne pas l'utiliser, c'est prendre le risque de le perdre. La citoyenneté ne s'arrête pas à la porte de l'entreprise, il aura fallu de grandes luttes pour obtenir que les salarié·es puissent se doter de représentant·es pour porter leurs revendications devant l'employeur.

Au gré des réformes, les gouvernements qui se succèdent tentent d'affaiblir ce droit fondamental pourtant inscrit dans notre constitution. La mise en place des CSE illustre parfaitement ce mouvement de recul avec une institution dotée de moins de droits et moins de moyens. Malgré tout, bien utilisés et adossés à l'action collective, les CSE constituent des outils importants au service de nos droits. L'élection du CSE sert aussi à fixer la représentativité des organisations syndicales. Loin d'être un détail, c'est cette représentativité qui permet aux syndicats de signer ou s'opposer à des accords collectifs qui s'appliquent obligatoirement à l'ensemble des salarié·es. Quand on sait que désormais, les accords d'entreprises peuvent être moins favorable que la loi, on comprend vite l'intérêt de voter pour des organisations démocratiques et combattives.

L'élection du CSE, c'est aussi l'occasion de s'engager. Sans représentants du personnel, pas de CSE ! À la CGT, nous prenons soin de former et d'informer nos élu·es, nous les accompagnons et veillons à ce qu'ils et elles puissent pleinement exercer leur mandat. Alors pour ne pas laisser les autres décider à votre place, pour ne pas laisser le patron décider de tout et tout seul, engageons-nous, votons pour des représentants du personnel efficaces et dynamiques.

Ce numéro hors-série que nous publions juste avant le nouveau cycle électoral est là pour vous aider à comprendre l'enjeu des élections professionnelles et à illustrer l'utilité des CSE. Bonne lecture et à votre disposition pour vous accompagner dans vos futures élections.

DÉCRYPTAGE

S'INFORMER

S'informer avant de voter

Renouvellement des CSE : qui va voter, quand et comment? Quels sont les enjeux de ces élections? Que peuvent-elles changer? SAP Infos vous aide à y voir clair dans ce moment fort de démocratie sociale et fait le bilan de quatre années d'action de votre syndicat CGT.



LE CSE

Depuis les ordonnances Macron de 2017, le comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel (IRP) dans l'entreprise, en remplacement des anciennes instances, délégué-es du personnel (DP), comités d'entreprise (CE) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Les membres de la délégation du personnel du CSE expriment les revendications, individuelles et collectives, des salarié-es de l'entreprise relative aux salaires, à l'application des réglementations du travail concernant notamment la protection sociale, les conventions et les accords applicables dans l'entreprise et promeuvent la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE intervient également dans les décisions liées à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, ainsi qu'à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Tous les employeurs de droit privé doivent organiser les élections du CSE dès lors qu'ils emploient au moins 11 salariés pendant 12 mois consécutifs. Le CSE est composé de l'employeur et d'une délégation du personnel composé de membres élus, titulaires et suppléants. Les membres de la délégation du personnel du CSE sont élus pour quatre ans. Le nombre de mandats successifs est limité à trois, excepté dans les entreprises de moins de 50 salarié-es et dans les entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 300 salarié-es si le protocole d'accord électoral en stipule autrement. Mis en place pour la première fois entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020, les CSE doivent donc être renouvelés. C'est l'objet de ces élections qui vont se tenir dans chaque entreprise quatre ans après la date de création du premier CSE et s'échelonner jusqu'en 2024.

LE SCRUTIN

C'est à l'employeur qu'il appartient, une fois tous les quatre ans, d'organiser les élections de la délégation du personnel du CSE. Son absence d'initiative ou son refus injustifié l'exposent à des poursuites pénales. Lorsque le CSE n'a pas été mis en place, un-e salarié-e de l'entreprise peut à tout moment saisir l'employeur pour demander l'organisation d'élections. L'employeur doit, par tout moyen, informer les organisations syndicales, les inviter à négocier le protocole d'accord préélectoral et à établir les listes de leurs candidat-es aux fonctions de membre de la délégation du personnel du CSE.



Respecgt.fr

**Retrouvez toutes les infos sur
notre site internet spécial
élections professionnelles CSE !**

LES ENJEUX

Il s'agit d'un scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, susceptible de comporter deux tours. Le premier tour est réservé aux listes établies par les organisations syndicales qui ont négocié le protocole préélectoral. À l'issue de ce premier tour, un deuxième tour est obligatoirement organisé en cas d'absence de liste présentée par une organisation syndicale, si le quorum n'est pas atteint ou s'il est atteint mais que tous les sièges n'ont pas été pourvus du fait de listes incomplètes. Le deuxième tour est alors organisé dans les quinze jours suivant le premier et ouvert aux candidatures uniques, même non syndiquées. Les modalités de ce scrutin se font essentiellement et à quelques exceptions près par voie électronique. Le vote électronique se déroule pendant une période délimitée et pour se connecter, les salarié·es devront renseigner le moyen d'authentification qui leur aura été transmis pour que le serveur vérifie leur identité et garantisse l'unicité de leur vote.

Les résultats de ce scrutin sont associés à ceux des élections professionnelles dans les TPE pour déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale à plusieurs niveaux, celui des branches professionnelles et au niveau national interprofessionnel. C'est en quelque sorte la mesure de l'audience syndicale dans notre pays qui détermine la représentativité des organisations (lire encadré page suivante). Cette mesure est publiée tous les quatre ans. Le résultat de ce scrutin va donc déterminer qui s'installera à la table des négociations, qui sera en capacité de signer ou de s'opposer aux accords de branche et qui fera évoluer la convention collective. Son issue influera donc sur le quotidien de chaque salarié·e. La CGT déplore toutefois le faible taux de participation aux différents scrutins professionnels et insiste sur le fait que l'enjeu de cette élection réside dans une large mobilisation des salarié·es concerné·es pour consolider leur position, défendre leurs intérêts et gagner des

DÉCRYPTAGE

S'INFORMER



« User des outils démocratiques, c'est important, car si on ne les utilise pas, on risque de les perdre ».

Qui représente quoi ?

Les derniers résultats définitifs de la représentativité syndicale au niveau national et interprofessionnel figurent dans l'arrêté du 28 juillet 2021, publié au Journal officiel le 6 août.

CFDT: audience 26,77 %, poids relatif 31,01 %
CGT: audience 22,96 %, poids relatif 26,59 %
CGT-FO: audience 15,24 %, poids relatif 17,64 %
CFE-CGC: audience 11,92 %, poids relatif 13,77 %
CFTC: audience 9,50 %, poids relatif 11 %

droits. Comme le martèle Stéphane Fustec, conseiller de la fédération CGT du commerce et des services, « User des outils démocratiques, c'est important, car si on ne les utilise pas, on risque de les perdre ».

POURQUOI VOTER CGT ?

Pour la défense des droits en général, la CGT est à l'offensive et revendique la reconnaissance et une plus grande valorisation du travail à travers la formation, les salaires, la protection sociale et les statuts. Salaires, indemnités kilométriques, conditions de travail...

Ces quatre dernières années, l'action de la CGT a été déterminante à plusieurs niveaux.

Crise sanitaire

L'actualité n'a pas été tendre et la CGT a su être là. Durant la pandémie de covid, une gestion de crise de proximité a été initiée avec les syndicats départementaux. Les permanences téléphoniques ont permis un soutien quotidien des salarié.es, une réponse à leurs questions et leurs inquiétudes ainsi que la mise à

Les CSE en chiffres

89934 établissements ont mis en place un CSE entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020. Près de 11,5 millions de salarié-es sont ainsi couverts par cette instance. En 2019, 41 % des entreprises de 10 salarié-es et plus, représentant 79 % des salarié-es, étaient couvertes par au moins une IRP élue de l'ancienne formule (DP, CE, CHSCT) ou par un CSE. 20 % de salarié-es du secteur privé ne disposent pas d'IRP élue, la plupart dans les PME. La part des entreprises couvertes par un CSE était d'au moins 72,6 % à la fin 2019. 49000 procès-verbaux de carence totale de candidatures ont été enregistrés entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2020, ce qui concerne à peu près 1,3 million de salarié-es. Au total, près de 140 000 élections de CSE se sont tenues en plus de trois années post-ordonnances. Les établissements de moins de 50 salarié-es représentent la moitié des CSE mis en place mais 85 % des carences.

disposition d'outils pour éclairer les dispositions entrées en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. De plus, des comptes-rendus réguliers des échanges avec les ministères et les institutions ont été faits sur les réseaux sociaux et sur le blog. Dysfonctionnements des protocoles sanitaires, demande de mise à disposition de matériel de protection, revendication d'une prime pour les salarié-es ayant poursuivi leur activité pendant le confinement, demande d'indemnisation du surcoût engendré par les mesures sanitaires imposées... La CGT s'est battue sur tous les fronts.

Négociations

Les dispositions du Code du travail ou les conventions collectives négociées et signées peuvent être remises en question par un simple accord d'entreprise, parfois négocié par des organisations syndicales complaisantes ou des salarié-es insuffisamment renseigné-es. Disposer d'un syndicat CGT fort dans votre entreprise est le moyen de limiter la casse sociale, de faire respecter les droits acquis et en créer de nouveaux en s'appuyant, lors des négociations, sur des militant-es rompu-es à cet exercice et disposant d'une expertise en la matière. La CGT n'ira pas signer des accords moins favorables que ceux de la branche, par exemple. C'est d'autant plus nécessaire que dans les entreprises privées lucratives

C'est un vote pour que vos revendications soient portées, pour concilier la capacité à négocier et la réponse à vos problèmes du quotidien.

de services à la personne, la question salariale est majeure. Le patronat continu à freiner des quatre fers quand leurs salarié-es sont dans la survie et ne peuvent plus faire face au coût de la vie que l'inflation a fait exploser. Reconnaissance des qualifications, paiement des temps de transport et réévaluation des indemnités kilométriques, conditions de travail... Tels sont les grands chantiers sur lesquels la CGT se bat sans relâche.

Sur tous les fronts

Les politiques de régression sociale se poursuivent, qu'il s'agisse d'austérité, de casse du droit du travail ou du système de protection sociale dont les réformes des retraites et de l'assurance chômage. Dans cette période sociale compliquée, de nombreux combats restent à mener pour la reconnaissance des métiers du secteur et pour obtenir un statut moderne et adapté. Le vote CGT lors de cette élection constitue bien un gage de progrès social. C'est un vote pour que vos revendications soient portées, pour concilier la capacité à négocier et la réponse à vos problèmes du quotidien.

Représentant-es de proximité

Les ordonnances de 2017 ont également ouvert la possibilité de créer des représentant-es de proximité, mais uniquement par le biais d'un accord d'entreprise et en laissant toute latitude sur la définition de leur rôle, de leurs moyens et de leur fonctionnement. Seuls environ 25 % des accords de mise en place des CSE prévoient la création de représentant-es de proximité, principalement dans les grandes entreprises, mais avec un quart des accords signés dans des entreprises de moins de 300 salarié-es. Leur rôle est encore mal défini.

REPORTAGE

DÉFENDRE ET PROPOSER

O2 en campagne

Les élections pour le renouvellement du CSE d'O2 se tiendront en décembre 2023. Ce qui laisse de la marge aux élues CGT pour mobiliser les salarié-es de toutes les enseignes du groupe et monter des listes. Toutefois selon elles, faire campagne est une action du quotidien dont les maître-mots sont la proximité et la disponibilité.

Chez O2, la CGT commence à être bien implantée. Il faut dire que les élues au CSE sont fortement impliquées et mobilisées. Elles tiennent des permanences régulières dans l'entreprise, tractent, informent et au quotidien, se montrent proches des salarié-es et disponibles. « Aujourd'hui, nous sommes douze dans la section syndicale, des représentants de proximité se mettent en place et beaucoup disent vouloir figurer sur une liste pour les élections », explique Cheriffa Guillaume, élue au CSE d'O2. Selon elles, les élections se préparent tout au long de l'année, « en répondant systématiquement aux salarié-es qui nous interpellent et pas seulement aux syndiquées, nous aidons tout le monde

« En répondant systématiquement aux salarié-es qui nous interpellent et pas seulement aux syndiquées, nous aidons tout le monde et c'est un travail de long terme. »

et c'est un travail de long terme ». Elle connaît tout le monde au siège du Mans où elle travaille et admet qu'au bureau, sa porte est toujours ouverte et que c'est un peu le défilé : « En arrivant le matin, je fais d'abord le tour des bureaux et des services, je vais voir tout le monde. Je ne suis pas la seule à m'y astreindre dans la section syndicale ». Des relations qui font que les salarié-es n'hésitent pas à venir les trouver. Bien souvent, c'est quand elles ont aidé un-e salarié-e à régler un problème qu'il y a une adhésion à la clé. « Les salarié-es apprécient notre intervention et notre droiture, reprend Cheriffa. C'est aussi comme ça qu'ensuite, certain-es veulent s'investir, devenir conseiller-es du salarié ou même figurer sur les listes pour les prochaines élections. Sans heures de délégation, mais avec leur volonté, leur engagement, leurs tripes. On les soutient, on les envoie en formation et ça fonctionne ».

Communiquer largement

La CGT grossit chez O2 et ça dérange la direction. Il faut dire que les militantes ont adopté un fonctionnement en 1+1, c'est-à-dire que toutes les anciennes qui sont syndiquées vont s'efforcer



de syndiquer un-e collègue qui va en syndiquer un-e autre. Dans le même temps, des représentant-es de proximité se mettent en place et pour les élections qui se tiendront fin 2023, la mayonnaise commence à prendre. Certes, elles ont encore un peu de temps, mais elles défrichent déjà et anticipent les développements de la campagne. Selon Djamila Aram, élue au CSE, « On a commencé à travailler sur les élections avec des communications qu'on réitère chaque trimestre pour que l'ensemble des salarié-es sachent quand elles se tiendront, on tient un genre de décompte ». Sa collègue Samira Coulbeau, également élue au CSE, précise : « On fait aussi des visites en agence, mais O2 est une enseigne nationale et on n'est qu'une dizaine de



« Dans le fonctionnement même du CSE, la principale difficulté réside dans l'absence de réponse aux questions qu'on pose de la part de la direction qui les détournent et le manque d'unité syndicale ne permet pas de voter les entraves, par exemple. Malgré tout, il y a des choses qui avancent, on s'y emploie, mais pas à hauteur de ce qu'on espère. »

pas de voter les entraves, par exemple. Malgré tout, il y a des choses qui avancent, on s'y emploie, mais pas à hauteur de ce qu'on espère ». « Et pas à la vitesse qu'on attendrait, renchérit Samira. C'est lent, trop lent. Par rapport aux anciennes IRP, on a perdu beaucoup de moyens, de liberté d'action et de proximité ». Pour autant, pas question de pratiquer la politique de la chaise vide, elles estiment devoir être présentes dans l'intérêt des salarié-es. Comme lors des NAO actuellement en cours, c'est une bataille pied à pied. Djamila n'hésite pas : « Il faut savoir qu'on va se battre pour quelques centimes, c'est un simulacre de négociation. Mais cette année pour la première fois, nous avons obtenu l'information selon laquelle la rémunération des actionnaires s'élevait à 9 millions d'euros. Voilà qui nous donne un levier pour négocier plus que des miettes pour les salarié-es ». Autre levier et non des moindres, des listes CGT en tête en décembre 2023. •

militantes vraiment investies. On sait bien qu'en un an, on ne pourra pas aller dans toutes les agences. Toutefois, il faut toucher le maximum de gens. On prépare cette campagne depuis qu'on est élues, on la mène au quotidien, on va dans les agences se présenter, dire qu'on est là en cas de besoin, prêtes à les aider dans leur quotidien, les représenter lors des entretiens, on affiche... Et dès qu'on est sollicitées, on y va ».

Bataille pied à pied

La principale préoccupation chez O2, c'est le niveau des salaires. Tout le monde s'accorde là-dessus. Le remboursement des frais kilométriques et les conditions de travail viennent juste après. Cheriffa invoque l'exemple du centre d'appels : « Il fonctionne

avec de moins en moins de personnes, le recrutement est difficile pour toutes les activités (garde d'enfants, ménage, seniors), alors que de plus en plus de contractant-es ont signé et attendent des interventions. Ce sont donc clairement les conditions de travail qui en pâtissent. Et au centre d'appels, les salarié-es sont en première ligne ». Des salaires et des conditions de travail décentes sont les conditions de l'attractivité de ces métiers et par voie de conséquence, une réponse à la pénurie de professionnel-les et au turn-over. Sur ces questions, elles ne lâchent pas, mais comme le souligne Djamila, « Dans le fonctionnement même du CSE, la principale difficulté réside dans l'absence de réponse aux questions qu'on pose de la part de la direction qui les détournent et le manque d'unité syndicale ne permet

Un avant, un après

C'est une lutte emblématique et exemplaire, symptomatique de ce qui est à l'œuvre dans les entreprises privées de service à la personne. À la mi-octobre, les salariées de l'agence Domidom de Caen (Calvados) se sont mises en grève pour exiger des augmentations de salaire.

Leur mobilisation était en germe depuis quelques temps. Les salariées de l'agence Domidom de Caen voyaient leurs demandes d'augmentation systématiquement refusées. Durant l'été, l'explosion du prix du carburant est vécue comme un coup dur supplémentaire. Quelques jours avant la manifestation interprofessionnelle du 18 octobre pour les salaires et le pouvoir d'achat, Séverine Marotel rentre du travail, contacte la seule collègue dont elle ait le numéro de téléphone, lui parle de la journée d'action et lui propose d'y participer. Sa collègue est partante, contacte d'autres collègues qui en appellent d'autres et de fil en aiguille, elles sont une dizaine à se rejoindre à la manifestation. Les organisateurs leur tendent le micro et elles expliquent qui elles sont et les raisons qui les ont poussées à se mobiliser. « L'auditoire était très choqué par ce que nous disions de nos conditions de travail et de nos salaires, nous nous sommes rendu compte que nos demandes étaient légitimes », dévoile Séverine Marotel. Auxiliaire de vie chez Domidom depuis cinq ans, elle se souvient de ce 18 octobre comme d'un tournant. Pas de syndicat dans leur entreprise, elles-mêmes peu rompues aux luttes sociales, elles se sont pourtant lancées.

Une fausse écoute

Domidom au quotidien, c'est une amplitude horaire qui s'étale de 8 heures à 21 heures, sept jours sur sept, jours fériés compris, 1300 euros nets par mois pour un temps plein, pas de prévoyance, pas de panier-repas, des heures supplémentaires majorées de 10 % payées en fin d'année,

des repos compensateurs non majorés lorsque pris sur les heures supplémentaires, des indemnités kilométriques de 31 centimes, les premiers et derniers kilomètres non pris en compte. Séverine habite sur la côte normande: « Les 15 à 20 kilomètres que je fais pour aller à ma première prestation et pour rentrer chez moi après ma dernière prestation ne sont pas pris en compte. Je roule à peu près 800 kilomètres chaque mois de ma poche pour aller travailler ». En plus, elles paient leurs stationnements, un euro de l'heure, faute de quoi l'amende est de 33 euros et ce, malgré le caducée apposé sur leur pare-brise. Elles veulent 1500 euros nets par mois pour un temps plein. La direction estime qu'elles demandent beaucoup trop. Domidom fait partie du groupe Orpea, tristement célèbre pour sa gestion des Ehpad. Séverine évoque une direction qui fait semblant d'écouter et ne tient absolument pas compte des points de vue et des attentes des salariées: « Les dirigeants vont jusqu'à dire qu'ils nous comprennent mais qu'ils ne peuvent rien faire, que les caisses sont vides. Le problème, c'est qu'ils commencent par payer les dividendes aux actionnaires avant d'envisager des augmentations de salaire ». Le dialogue social est à l'avenant. Les salariées apprennent incidemment qu'il existe une déléguée syndicale qu'elles ne connaissent pas. Elles cherchent à savoir comment et par qui elle a été élue, « un mystère ». « Les explications de la direction, très ambiguës, ne nous ont pas convaincues, explique Séverine. Un coup les bulletins de vote ont été envoyés à nos domiciles, un coup à l'agence, un coup





avec nos bulletins de salaire. Bref, des mensonges pour masquer le fait que cette personne a été mise en place par la direction ».

Plus soutenues

Un scrutin va avoir lieu pour élire les membres du CSE. D'abord prévues en novembre 2023, les élections vont se tenir dans les trois mois, le CSE ayant été dissous. « Sauf que maintenant, nous sommes syndiquées à la CGT et en train de nous organiser pour présenter des listes en vue des élections CSE, reprend Séverine. J'ai été nommée responsable de la section syndicale en attendant ». Après des échanges infructueux et des tergiversations dignes d'une mauvaise série, le ton a changé: « Une fois syndiquées, il y a eu un nouvel échange avec la direction mais en présence de Stéphane Fustec, de la CGT Commerce et Services, et là, étrangement le ton s'est fait plus sérieux, on était moins prises pour des idiots ». Toutefois, les propositions restent encore très loin de ce qu'elles demandent, mais d'autres réunions vont suivre. Selon elles, le fait qu'un syndicat entre en lutte à leurs côtés leur a d'abord permis de découvrir leurs droits et les lois qui encadrent leurs métiers. « On se sent moins seules, raconte Séverine, on obtient des réponses fiables à nos questions et on trouve une écoute de qualité. On est soutenues, y compris

matériellement et financièrement, on ne fait plus n'importe quoi et on est épaulées dans les négociations par des personnes qui connaissent bien les lois, les droits et les devoirs ». Clairement, il y a un avant et un après dans les discussions. Avant, elles disent n'être pas prises au sérieux. Après, le ton et le discours changent, jusque dans les compte-rendus des réunions qui font l'objet d'une restitution et d'une formulation différentes.

Pour autant, la lutte est difficile pour ces dix grévistes, majoritairement auxiliaires de vie, qui tiennent le piquet de grève devant l'agence depuis le premier jour. Séverine l'admet : « C'est dur, surtout financièrement, mais on ne s'essouffle pas, dès que l'une d'entre nous fatigue, on est toutes avec elle pour la soutenir ». Au-delà de la grève, elles se mobilisent sur plusieurs fronts, interpellent leurs élu-es, vont à l'Assemblée nationale, organisent une soirée de soutien, rencontrent des grévistes d'autres secteurs, prennent la parole dès qu'on la leur donne... « On cherche des solutions, mais ce qu'on voudrait vraiment, c'est que tout le monde se mobilise parce qu'à dix, on fait ce qu'on peut, mais c'est limité. Si la moitié de toutes les auxiliaires de vie de France se mobilisaient ne serait-ce que deux jours, ça changerait définitivement les choses ». ●

Les bons outils

Étalées sur un an, les élections pour le renouvellement des CSE concernent des entreprises où, bien souvent, les salarié-es sont peu organisés et n'ont donc pas facilement accès à l'information syndicale. Un gros défi à relever. Pour cette campagne singulière et vos droits au quotidien, la CGT met des outils à votre disposition.

Parce que le rôle de votre syndicat, c'est de vous accompagner, vous informer sur vos droits et vous conseiller dans la reconnaissance et la défense de ceux-ci, la CGT du Service à la personne a mis en place un certain nombre d'outils ayant pour objectif de faciliter votre travail, vos relations avec l'employeur et d'éviter des litiges dans un certain nombre de cas. Nul n'est censé ignorer la loi, mais il n'est pas toujours simple de prendre le temps de naviguer parmi décrets, négociations et actualités du secteur. La liste des outils et supports développés ci-dessous doit vous aider à vous y retrouver et à faire entendre votre voix, notamment dans cette période d'élection. Sites web ou blog, chaque outil dispose d'un espace pour vous syndiquer en ligne.

Les réseaux sociaux

Ils sont indispensables à l'organisation collective et à la diffusion des informations. Les réseaux sociaux facilitent aussi les échanges entre professionnels et la création de groupes. Ils permettent une grande réactivité, propice à l'organisation d'actions et de mobilisations au plus proche du terrain.

La CGT du Service à la personne vous propose de prendre la campagne pour les élections des CSE à bras-le-corps, de partager vos expériences, de vous informer et de suivre l'actualité de vos métiers sur les réseaux sociaux.

Facebook CGT Services à la Personne (@CGTsap)
Groupe Facebook CGT Intervenants à domicile, ensemble pour nos droits.



Facebook 24 heures sans aide à domicile
Twitter CGT Services à la Personne (@sap_CGT)
Chaîne YouTube de la CGT du service à la personne


En ligne

Le site internet spécial élections a été conçu pour vous aider à mesurer les enjeux de ce scrutin et à faciliter votre participation. Militant-e ou salarié-e, vous y trouverez toutes les informations utiles : professions de foi, affiches à télécharger, fiches thématiques, argumentaires, contacts... L'interface est intuitive et ludique, avant de voter, n'hésitez pas à visiter :

www.respecgt.fr

Une nouvelle version du site web de la CGT du Service à la personne est désormais en ligne. C'est un portail de ressources qui vous propose plusieurs rubriques destinées à vous faciliter la vie au travail autant qu'à vous informer : vos droits, vos métiers, les conventions collectives, les contacts utiles, le forum...





ELECTIONS CITOYENS PRO SYNDIQUÉS ELUS

Réveillons-Nous !



Webinaire
le 7 décembre
de 20 h à 21 h



Inscrivez-vous
dès maintenant
pour participer
bit.ly/webinarCSE7dec

Connectez-vous sur la page : www.sap.cgt.fr
Un blog dédié à votre secteur prolonge les sites web. Il est régulièrement actualisé et enrichi de nombreux contenus. Pour voir nos vidéos d'interviews, lire nos articles de fonds et nos reportages au cœur des mobilisations, pour savoir ce qui se joue dans nos métiers et pour retrouver l'agenda de notre secteur : <http://sap-cgt.social>
Tout au long de l'année, la CGT du Service à la personne vous propose de suivre et participer à des webinaires. En accès libre, en direct ou en replay sur YouTube, chaque webinaire est consacré à une thématique singulière. Le prochain sera justement consacré aux élections CSE en lien avec la syndicalisation, il aura lieu le 7 décembre. Inscrivez-vous pour participer avec le lien suivant : https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_juPMqnQySjWf-SH6AMGL2w

Les publications

Tous les deux mois, la CGT du Service à la personne publie SAP Infos, magazine d'information de 16 pages.

Assmats, salarié.es du particulier-employeur, des entreprises de services à la personne et des crèches privées... L'actualité de vos métiers est passée au crible sous forme de dossiers, reportages, entretiens et rubriques pratiques. SAP Infos est envoyé gratuitement à votre domicile. Pour le recevoir et retrouver les anciens numéros, il suffit de vous inscrire sur :

<https://sap.cgt.fr/s-abonner/>

Deux fois dans l'année, SAP Infos produit un numéro hors-série tel que celui que vous tenez dans les mains. Comme pour le magazine, les précédents hors-séries peuvent vous être adressés sur simple demande.

L'accueil

À Paris, pour toute information sur vos droits, sur des contacts dans votre région ou à propos d'un litige avec un particulier-employeur, n'hésitez pas à téléphoner et prendre rendez-vous pour passer dans les bureaux de la CGT du Service à la personne. Outre des interlocuteurs disponibles, vous y trouverez un accès internet en libre-service, un coin salon avec des jeux pour les enfants dont vous avez la charge et toute l'étendue de nos outils et publications. Des événements conviviaux s'y déroulent dans l'année et une grande salle peut abriter des réunions plus formelles.

Contact :

Syndicat CGT des services à la personne
18 avenue Parmentier 75011 Paris

Tel : 01 42 40 36 90

E-mails : fustec@free.fr - nathalie.cgt@orange.fr

Le réseau CGT

Les salarié-es résidant en province peuvent se rapprocher des syndicats CGT de proximité. Constitués autour d'un collectif national, les syndicats départementaux organisent la défense de vos métiers. Qu'il s'agisse de différends avec vos employeurs ou avec les institutions, d'interventions auprès des pouvoirs publics, de problèmes de votre quotidien professionnel tels que notamment la vérification de contrats, de soldes de tout compte ou de congés, vos syndicats interviennent sur plusieurs terrains.

La CGT vous accueille près de chez vous grâce à son réseau territorial qui, en plus des unions départementales (UD), compte plus de 800 unions locales (UL) interprofessionnelles.

Pour connaître l'UL ou l'UD la plus proche de chez vous, consultez la liste sur : www.cgt.fr •

Une situation préoccupante

Enjeux des élections CSE, représentativité syndicale, affaire Anthony Smith, défis posés au syndicalisme... Gérard Filoche* et Stéphane Fustec** échantent et confrontent leur point de vue en amont du scrutin.

Les élections pour le renouvellement des CSE commencent. Que pensez-vous de cette instance ?

GF - Six ans après la loi El Khomry et cinq ans après la loi Pénicaud, on peut faire un point précis. Auparavant, dans l'ensemble des entreprises, il y avait 425 000 élu-es, salarié-es protégé-es, DP, DS, membres des CE, CHSCT, mutuelles ou prud'hommes. Aujourd'hui, il en reste environ 200 000. Il y a eu un massacre des instances représentatives du personnel (IRP) qui a affaibli les capacités des salarié-es à s'informer, se regrouper, se défendre, faire face aux plans sociaux et à tous les reculs salariaux et des droits du travail.

Ce qui remonte du terrain à propos du fonctionnement des CSE depuis quatre ans pour les plus anciens, c'est qu'ils décollent les élu-es de la proximité avec les salarié-es. Cela maintient dans la durée des gens qui, parfois, n'ont pas les moyens d'exercer un mandat pendant quatre ans, d'autres qui, en l'exerçant, se trouvent coupé-es de la base, des moyens de discussion, d'information et de mobilisation et d'autres encore qui exercent leur mandat sous le pression du patron avec, en conséquence, moins de résistance syndicale et des salarié-es.

SF - Moi-même, j'étais favorable à ces nouveaux critères de représentativité issus de la loi de



2008, mais depuis, de nombreux facteurs ont affaibli le dispositif. Le constat est particulièrement alarmant avec une chute drastique de la participation aux élections. Les enjeux liés à la représentativité sont mal compris par les salarié-es qui les découvrent trop tard quand ils et elles sont impacté-es par des accords collectifs qui font reculer leurs droits. C'est donc à la veille d'un nouveau cycle électoral que j'appelle à la mobilisation l'ensemble des salarié-es et des représentant-es du personnel. Même si les instances représentatives ont été affaiblies par les dernières réformes, elles ne nous enlèvent pas notre capacité

d'action collective. Les salarié-es de la société Domidom, filiale du groupe Orpea, qui sont en grève depuis un mois ont bien compris qu'en s'unissant et en se mobilisant, on peut faire bouger les lignes. Ce conflit est d'ailleurs symptomatique de ce qui se passe dans la plupart des entreprises de services à la personne, des élections organisées en catimini, des candidat-es privé-es de toute expertise syndicale ou parfois choisi-es par le patron et la possibilité pour ce dernier de faire passer tous ses projets avec la bénédiction de représentant-es du personnel qui ne représentent qu'eux-mêmes.

L'inspecteur du travail Anthony Smith avait été sanctionné pour avoir mis en cause une association d'aide à domicile et demandé la mise à disposition de masques pour ses salarié-es. Sa sanction vient d'être levée. Une réaction ?

GF - C'était une aberration de demander à un inspecteur du travail de ne pas faire son travail et protéger les salarié-es. Il a fait son travail. Il a eu raison de demander du matériel de protection dans une période où le gouvernement affirmait que le port du masque ne servait à rien, uniquement pour en masquer l'indisponibilité. Je souhaite rappeler que les salarié-es en question travaillaient au contact de personnes âgées, vulnérables, à leur domicile et qu'on leur disait de ne pas porter de masque alors qu'elles allaient de chez l'une à chez l'autre toute la journée. C'est le comble du comble de l'avoir mis à pied, privé de son travail et de son salaire. Anthony Smith est allé devant la justice et il a fallu deux ans pour qu'il gagne cette bataille et que le ministère le réintègre dans son poste initial. C'est rare d'obtenir de telles victoires en la période et il est utile de la souligner. C'est un avertissement à celles et ceux qui veulent remettre en cause l'indépendance de l'inspection du travail.

SF - J'ai moi-même vécu cette histoire assez douloureusement. L'inspecteur du travail est un rempart pour les salarié-es qui subissent la précarité. Ça fait l'effet d'une gifle et ça met la pression à tous les inspecteurs du travail qui entendent faire leur travail consciencieusement. C'est selon moi un scandale d'État. L'impunité est déjà bien ancrée dans le secteur

lucratif de l'aide à domicile. Une sanction de ce type à l'encontre d'un inspecteur du travail consiste à donner carte blanche à ces entreprises pour continuer à frauder. Au contraire, il faudrait plus de contrôles et plus de sanctions dans des secteurs d'activité aussi peu respectueux des règles. Force est de constater que le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles explose, que les salarié-es sont soumis-es à des conditions de travail inacceptables, tout ça dans un silence général. Il faut renforcer les moyens de l'inspection du travail et donner toute leur place aux (rares) sanctions pénales prévues par le code du travail.

Comment les organisations syndicales peuvent-elles encore peser ?

SF - C'est une vraie question. Avec les CE et les CHSCT, on avait des moyens pour travailler. C'était des outils formidables pour combattre les dérives et avec les seuls CSE, on est assez désarmés. La mort des délégué-es du personnel marque un recul affligeant, voire une défaite. On se trouve dans une situation très préoccupante et dans un contexte social particulièrement délétère avec le mouvement des gilets jaunes, la division syndicale et une gauche en déshérence face à un gouvernement qui casse méthodiquement. Les perspectives d'avenir ne sont pas engageantes.

GF - Il y a une dizaine d'années, on avait 425 000 élus du personnel, toutes IRP comprises alors qu'aujourd'hui, ils sont autour de 200 000. C'est une défaite du point

de vue de la défense des droits du salariat et une attaque des plus brutales. Les salarié-es ne peuvent plus se défendre et je pense que cela va se traduire par des explosions violentes, déjà en germe.

Comment inciter les salarié-es à participer à ce scrutin ?

SF - Les élections professionnelles et le taux de participation sont des éléments importants, mais encore faut-il en expliquer les enjeux. Il ne suffit pas d'inviter les gens à aller voter, mais dire et redire que l'enjeu de la représentativité réside dans les résultats du scrutin. Donc, en clair, leur vote décidera de qui signe un accord, qui s'y oppose, qui négocie et qui les défend. C'est tout cela qu'on s'efforce de faire comprendre. Certes, on n'est pas aidés par le gouvernement, totalement silencieux sur l'utilité des syndicats, c'est donc à nous de gagner en communication et en organisation.

GF - Je ferai simple ! Vous voulez un contrôle de vos horaires ? Vous voulez que vos fiches de paie soient correctes ? Vous ne voulez pas être maltraités, mutés sans droit de regard ? Vous voulez de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ? Votez dans cette élection ! Le résultat aura des conséquences sur votre vie même si vous ne le percevez pas parce que c'est à distance. Si vous avez un syndicat qui vous défend, ça marchera, vos conditions de travail s'amélioreront. Choisissez le bon ! ♦

*Gérard Filoche est retraité de l'Inspection du travail, militant politique et syndical. Plus d'infos sur : <http://www.gerard-filoche.fr>

**Stéphane Fustec est conseiller de la fédération CGT Commerce et Services, en charge du syndicat CGT du Service à la personne



sap.cgt.fr